

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécial

A.Gt 01-10-2004

M.B. 04-07-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 5, 13, § 1^{er}, 14 et 25;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant les statuts des personnels de l'Enseignement obligatoire dans ses attributions et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2004,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécial, ci-après dénommée « la Commission » :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. André VAN MALDER;	Mme Martine KAHN;
M. Christian BRICHART;	Mme Nadine JENNART;
M. Jule JASSELETTE;	Mme Francine BOSSELOIR;
M. Marcel NEVEN;	M. Jean-Jacques BOELPAEPE;
Mme Isabelle BURON;	M. Yves-Marie RENARD;
Mme Reine-Marie BRAEKEN.	Mme Cécile BOLOGNE.

— en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pascal CHARDOME;	Mme Rita DEHOLLANDER;
M. Francis CLOSON;	M. Jean BEULEN;
M. Robert MANCHON;	M. Joseph THONON;
Mme Marie LAUSBERG;	M. Michel VERKEST;
M. André DOURET;	M. Marc PAYEN;
M. Guy LARONDELLE.	Mme Fabienne DEROME.

Article 2. - M. Alain BERGER, directeur général à l'administration générale des personnels de l'enseignement, est désigné en qualité de président de la Commission.

Article 3. - M. Bernard GORET, directeur général adjoint à l'administration générale des personnels de l'enseignement, est désigné en qualité de président suppléant de la Commission.

Article 4. - M. Philippe TRUYE, attaché f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est désigné en qualité de secrétaire de la



Commission.

Article 5. - M. Grégoire POLLET, assistant à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est désignée en qualité de secrétaire adjointe de la Commission.

Article 6. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS

